

MÉLANGES ET DOCUMENTS

TALLEYRAND, PRINCE DE BÉNÉVENT.

L'homme prudent, poussant le souci de la discrétion jusqu'à faire disparaître les papiers diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, que nous voyons en Talleyrand, n'a pas eu de chance après sa mort. A en croire la légende consacrée, sinon inventée par Victor Hugo, il a égaré sa cervelle, oubliée par les embaumeurs et jetée à l'égout. Ses *Mémoires* ont si peu justifié les soixante ans d'attente imposés à la curiosité publique que l'on a pu se demander s'ils n'avaient pas subi quelque mutilation et les polémiques engagées à ce propos n'ont pas résolu la question. Il restait à Talleyrand une dernière mésaventure à subir, celle de voir ses papiers échouer chez l'épicier ou chez le chiffonnier.

La Note de la direction, publiée dans le dernier numéro, a rappelé que c'était dans des lots de vieilles paperasses de rebut que l'abbé J.-P.-P. Martin avait trouvé les documents relatifs aux premières années de l'administration de Bénévent utilisés par lui dans la *Revue des Questions historiques* du 1^{er} janvier 1897. Pour le remarquer en passant, cette trouvaille montre qu'il est toujours utile de faire des fouilles et que, si les grandes découvertes ne sont plus guère à espérer, les chercheurs ont, néanmoins, encore chance d'être payés de leur peine. Il aurait été intéressant de savoir si M. Martin avait recueilli les cent treize dépêches adressées, du 17 septembre 1806 au 1^{er} février 1809, par Beer à Talleyrand sur l'administration de Bénévent, d'apprendre où il les avait découvertes et ce qu'elles étaient devenues.

Malheureusement, M. Martin, qui était professeur à l'Institut catholique, est mort depuis plusieurs années et il faut renoncer au fragile espoir que l'on avait pu concevoir de combler, par des recherches méthodiques, la lacune de 1809 à 1812. Un second hasard la comblera-t-il ou les documents de cette période ont-ils suivi leur lamentable destinée et resterons-nous à jamais dans l'ignorance des affaires des premiers mois de 1810 au secret desquelles Beer paraissait attacher tant d'importance? Il reste vraisemblable que les dépôts d'archives d'Italie, à Rome ou à Naples, peuvent avoir reçu, en

1814, les papiers de l'administration bénéventine dont Beer n'a certainement pas eu le loisir d'opérer le déménagement.

Sur les documents tombés entre ses mains, M. Martin avait dressé une ébauche de l'histoire de la principauté sous l'administration de Talleyrand. L'optimisme de l'auteur est très grand. A l'en croire, la face de la principauté avait été remaniée en deux ans et demi. Ce délai avait suffi pour que « tout fût modifié, changé, amélioré, » pour que « l'esprit de routine fit place à un esprit de réformes progressives » et M. Martin confond, dans le même éloge, le gouverneur Beer avec Talleyrand et son secrétaire des commandements qui le secondèrent dans son œuvre réformatrice.

On a vu, par l'analyse et les extraits que nous avons donnés de la correspondance de Beer pendant les années 1812, 1813 et 1814, ce qu'il convient de penser des améliorations réalisées dès le commencement de 1809. Trois ans plus tard, il n'y a pas une lettre dans laquelle Beer ne se lamente sur le désarroi de la principauté, n'insiste sur les difficultés qu'il rencontre chaque jour dans l'administration intérieure et sur celles que créent en toute occasion les prétentions et les empiétements du gouvernement napolitain.

L'optimisme de M. Martin est donc peu justifié. S'il avait eu connaissance des documents conservés aux archives des Affaires étrangères, son opinion aurait été modifiée. Mais la principale des pièces découvertes par lui était un rapport sur l'administration de Bénévent, écrit entièrement de la main de Roux, secrétaire des commandements de Talleyrand, et adressé par celui-ci à Napoléon le 22 mars 1809. Ce rapport est extrêmement curieux. Talleyrand y prend à tâche d'établir que tout est pour le mieux dans la meilleure des principautés. Il vante le bon fonctionnement de la police, la répression du brigandage et des attentats contre les personnes, l'établissement de la gendarmerie, l'institution d'un juge de police. Et, en 1812, Beer se plaint qu'il n'y ait pas de lois praticables. Le code pénal n'est mis en vigueur qu'en 1813. Quant au juge de police, son âge et ses infirmités retardent l'instruction des affaires. Les sentiments des juges à l'égard du gouvernement sont tels que Beer n'ose déférer les meurtriers aux tribunaux. Les juges de paix et leurs parents, les officiers de gendarmerie, les chefs de fusiliers, véritables personnages d'opérette, sont les complices des brigands, des faux-monnayeurs, des bandits de toute espèce.

La correspondance de Beer, en 1812, nous initie aux difficultés de toute nature que rencontrent l'établissement des routes et l'organisation des travaux publics, ce qui n'empêche pas Talleyrand, en 1809, de célébrer le bienfait que procure à la principauté l'amélioration de ses voies de communication.

Sur un point, cependant, le rapport de 1809 concorde avec les documents ultérieurs. Talleyrand se plaint des empiétements du gouvernement napolitain qui, sous prétexte de cadastre, veut s'approprier une partie du territoire de la principauté, qui prétend s'arroger un droit de suzeraineté, qui a exigé de l'archevêque de Bénévent « un serment de fidélité, comme s'il était sujet du roi » et qui, à propos de mesures de sûreté publique, a envoyé à Bénévent M. Clary, neveu du dernier roi, dont Talleyrand « veut à peine rap-peler les actes d'autorité, pour ne rien dire de plus. Le souvenir des bontés du Roi, ajoute-t-il, efface tout et il est le seul que le temps n'ait pas affaibli. » Ces actes d'autorité avaient consisté à venir à Bénévent avec une colonne de trois cents hommes, à vouloir examiner la conduite du gouverneur, à le contraindre d'ouvrir les prisons, à interroger les prévenus, à blâmer la sévérité de l'administration locale envers eux, à maltraiter le juge de police, etc. La correspondance de Beer a montré que ces ordres se répétèrent plus d'une fois.

Talleyrand fait valoir la prudence avec laquelle il a remanié le système fiscal de la principauté. « Bénévent, dit-il, n'avait pas de contribution foncière; j'ai évité jusqu'ici d'y introduire une innovation que l'opinion publique repoussait. J'aime mieux ainsi, pour le maintien de l'ordre public, faire acquitter les dépenses par des contributions indirectes, dont la charge est insensible, et par un prélèvement sur les revenus du domaine. Cette remarque explique la modicité des revenus que j'ai perçus. Une administration paternelle m'a paru préférable à une exploitation. » Touchante sollicitude! Que ce passage est piquant à rapprocher de la lettre au marquis de Gallo où Talleyrand se plaint du « ridicule » auquel l'expose l'insignifiance du revenu et des nombreuses lettres de Beer répondant manifestement aux réclamations d'argent du prince!

La conclusion du rapport n'est pas moins intéressante :

Ce qui doit m'être particulièrement sensible, c'est qu'après les marques de déférence et d'égards données aux autorités du royaume par l'administration du pays, des plaintes aient été provoquées contre elle dans les provinces environnantes; que les agents du gouvernement napolitain l'aient fait représenter comme oppressive pour la principauté où cependant le nom de Sa Majesté est toujours béni; comme tracassière avec ses voisins, quoique s'étant toujours concertée avec eux; favorable aux agitateurs, malgré son soin habituel à les comprimer; nuisible aux communications commerciales, tandis qu'elle a cherché à ouvrir des routes en tout sens.

Mais on ne se borne pas à des plaintes : on a porté quelques habitants de la principauté ultérieure à émettre le vœu que Bénévent fût réuni au royaume. Ce vœu, rapporté à Naples, d'où étaient parties ces

suggestions, y est représenté comme le vœu public : on y désirerait que Sa Majesté me retirât un bienfait qui est, à mes yeux, d'un si haut prix.

Ces plaintes, ces vœux ne changeront pas le caractère de mon administration : j'aurai la même déférence envers le gouvernement de Naples, les mêmes soins pour la prospérité du pays; et si la position de Bénévent au centre du royaume peut influencer sur les provinces environnantes, Bénévent ne cherchera à la faire remarquer que par son dévouement envers Sa Majesté.

Sur les tracasseries napolitaines, le rapport ne fait que répéter, en le résumant, ce que la correspondance du gouverneur relate en détail, car, jusqu'au dernier jour, l'histoire de la principauté n'est que celle d'un long conflit entre le royaume et son enclave. Ce qui est plus nouveau, c'est l'indication des manœuvres tentées pour faire réclamer par les Bénéventins eux-mêmes l'annexion de la principauté au royaume. Il est assez étrange que ni la correspondance diplomatique avec Naples, ni les lettres de Beer n'y fassent aucune allusion. Il ne faut pas oublier qu'au moment même où Talleyrand parlait si emphatiquement du haut prix qu'il attachait au bienfait impérial, il adressait notes sur notes au ministre des affaires étrangères pour solliciter l'autorisation de céder Bénévent au royaume et que ces notes nous sont parvenues avec les annotations de Napoléon lui-même, refusant d'autoriser la cession. Jusqu'en 1844, Talleyrand multiplie les instances, en même temps que Murat, après Joseph, demande de son côté à annexer Bénévent. Ceci laisse quelque doute sur la sincérité de Talleyrand lorsqu'il parle des suggestions napolitaines. Il était assez diplomate pour faire demander par les autres ce qu'il désirait le plus vivement et pour penser que plus il paraîtrait tenir à Bénévent, plus importante serait la compensation qu'il pourrait réclamer si « Sa Majesté lui retirait son bienfait. »

Le rapport sauvé de la destruction par M. Martin est un document intéressant et il aurait été regrettable qu'il fût perdu. Mais ce qui lui donne le plus de prix, c'est la confrontation que les documents des affaires étrangères permettent de faire entre l'état réel de la principauté trois ou quatre ans plus tard et la version officielle présentée à l'empereur en 1809. Si M. Martin avait eu connaissance des pièces dont nous avons fait usage, il aurait peut-être moins célébré l'administration du prince et moins exhorté les Bénéventins à « conserver un souvenir reconnaissant » au « souverain de passage » qui semble, en réalité, s'être inquiété d'eux plutôt pour leur confier le soin d'alimenter sa caisse que pour prendre celui de faire leur bonheur. Les légendes sur Talleyrand sont assez nombreuses pour qu'on n'y ajoute pas encore celle du prince de Bénévent, père du peuple.

Georges DE NOUVION.